

Comité Départemental de Cyclotourisme de l'Aube CODEP 10



Préfecture de l'Aube n° W103000238

Siret n°503 460 98200013

Adresser votre correspondance à :

Gérald PAILLARD

Président CODEP 10

6 rue de l'Étang

10280 FONTAINES LES GRES

Portable : 06 60 92 24 77

e-mail : gerald.paillard@orange.fr

Objet :

Procès-verbal

Rencontre CODEPs / COREG

Jeudi 31 mars 2022 à 18h30

à la Mairie de BAR sur AUBE (10)

Olivier SINOT, président du COREG Grand Est ouvre la séance en précisant que cette idée de rencontre entre CODEPs et COREG est née il y a 6 ans, à la naissance du COREG, lors d'une réunion avec tous les présidents de CODEP de la région grand Est. Cela n'a jamais pu être refait et cette réunion est la première d'une longue lignée, il l'espère.

Le COREG compte 14 élus, dont 4 sont présents ce soir :

- Olivier SINOT, président, originaire de la Moselle et porteur du projet de semaine fédérale à Pont à Mousson en 2023,
- Jacques RACZKIEWICZ, vice-président et secrétaire du COREG, habitant de St Avold,
- Gérard MALIVOIR, délégué régional formation, adhérent au club de Toul,
- Gérald PAILLARD, délégué Tourisme à vélo, et président du CODEP 10.

Un tour de table est ensuite organisé afin que chaque membre des CODEP de l'Aube et de la Haute-Marne se présente. Le CODEP Aube représenté 35 clubs, celui de la Haute-Marne 9, dont un tout nouveau à Wassy.

Le Comité Régional se situe entre la Fédération et les Comités Départementaux.

En France le vélo est partagé par 4 fédérations, dont la FF Vélo qui représente un éventail large de pratiques, mais toujours sans chrono. Globalement les effectifs nationaux et régionaux sont en baisse depuis quelques années (- 20 % en 8 ans dans le Grand-Est).

Savoir rouler va devenir obligatoire pour tous les enfants, le vélo va donc entrer à l'école, comme la natation.

De nouveaux textes sont en préparation concernant la durée des mandats : il serait question de 3 mandats maximum à la Fédération et dans les CODEG, les CODEP n'étant pas concernés pour l'instant.

Olivier SINOT appelle ensuite Michel BEAU, président du VCS, et lui remet le Challenge de France 2021, challenge récompensant le club le plus actif de France, dans la catégorie + de 75 membres.

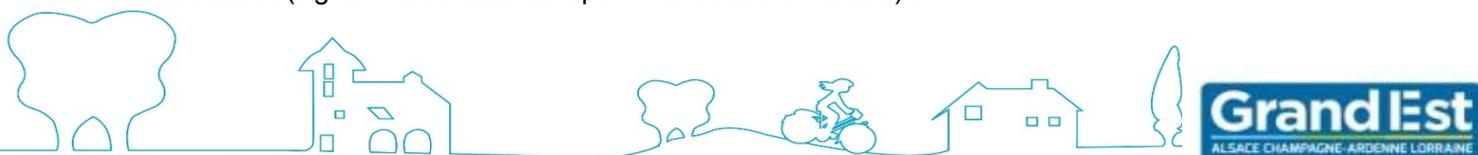
En 2019 ce challenge était attribué à Toul (pas de remise en 2020 pour cause de pandémie), il reste donc dans le Grand-Est !

Olivier SINOT développe ensuite les différentes aides que le COREG peut apporter aux clubs :

Action Sécurité :

Afin d'aider les responsables Sécurité au sein des clubs, et de réduire ainsi le nombre d'accidents, un classeur Sécurité ainsi que des flyers et des affiches ont été réalisés pour chacun des clubs du Grand-Est.

Subventions A.N.S. (Agence Nationale du Sport – ex FNDS et CNDS) :



Des subventions de 1000 à 1500 € peuvent être accordées aux clubs et aux CODEP, sur un ou plusieurs projets, le montant de la subvention étant égal à un tiers du montant total du projet.

Les clubs vieillissent, s'étiolent et parfois disparaissent (environ 8 à 10 par an). Pour éviter ce phénomène, le COREG peut aider les clubs par :

– **la formation** : elle peut permettre de motiver et de pérenniser les adhérents. Trois **stages dirigeants** d'une journée chacun doivent être organisés cette année, dans 3 lieux différents. L'inscription sera gratuite. Une subvention pourra être allouée aux clubs n'ayant aucun formé et envoyant une personne en formation dirigeant : 50 € / personne pour 3 personnes par club au maximum.

– **la communication** : pour aider à recruter de nouveaux licenciés, financement possible de flyers, calicots... à hauteur de 100 €, et subvention aux clubs organisant des **conventions pré-accueil** (10 séances couvertes en assurance par la Fédération pour faire découvrir le cyclotourisme) : 100 €.

Une subvention de 150 € est également possible pour les clubs qui font une communication ciblée vers les jeunes.

– **Aide à la création** d'un club, d'une école française de vélo (EFV), pouvant aller jusqu'à 500 €.

Féminines : organisation d'un séjour spécifique féminines à la Pentecôte 2022 (4 au 6 juin) au Lac de Bouzey dans les Vosges. Le COREG prendra en charge de 50 € / participante sur le coût de ce séjour.

Jeunes : un séjour est prévu en août (pour 60 jeunes), un autre à la Toussaint (pour 70 jeunes). Le COREG apportera une aide de 3 € / jour / jeune aux clubs et aux CODEP, ainsi que pour les éducateurs.

Mai à vélo : la Fédération peut octroyer une subvention de 100 € si les parcours sont adaptés et accessibles à tous les publics.

Peuvent également être organisés : des **stages Sécurité**, avec Denis Vitel, des stages **Pilotage VTT**, **Mécanique** ou **PSC1**. Et bien sûr les stages **animateur** (2 jours), **initiateur** (4 jours) et **moniteur** (6 jours) peuvent être mis en place par le COREG ou un CODEP.

Olivier SINOT termine avec quelques projets :

- un parcours Grand-est passant par les 7 parcs régionaux est en cours de création,
- le Congrès Fédéral se fera à Troyes en 2023,
- « Jeunesse et Sport » étant maintenant rattaché à l'Education Nationale, il sera sans doute plus facile de toucher les jeunes et de monter des projets avec les écoles,
- enfin, intégrer des jeunes dans les conseils d'administration des clubs peut permettre de les « fidéliser » et ainsi de rajeunir votre fédération.

La séance est levée à 20 h 15, avec le souhait de renouveler bientôt cette rencontre COREG / CODEPs.

Le Président du CODEP,
Gérald PAILLARD

La secrétaire du CODEP,
Michèle MARTEAUX

